



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 31 mai 2022

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Mesures de limitation

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 1^{er} juin 2022, 08 heures

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Seugne	alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h
COGESTEAU	Aume-Couture	alerte taux hebdomadaire : 7 % maximum du volume autorisé estival

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08h
SAINTONGE	Antenne-Rouzille Fleuves côtiers de Gironde	alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation :	Mercredi 18 mai 2022
SAINTONGE	Boutonne supra Seudre Bruant	- le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h	Mercredi 11 mai 2022
EPMP	Curé, marais Nord Aunis et Mignon- Courance	alerte renforcée interdiction des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées	Mercredi 04 mai 2022
SAINTONGE	Charente aval	alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h	Mercredi 04 mai 2022
SAINTONGE	Gères Devise	alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h	Mercredi 20 avril 2022
SAINTONGE	Arnoult	coupure Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées	Mardi 05 avril 2022

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

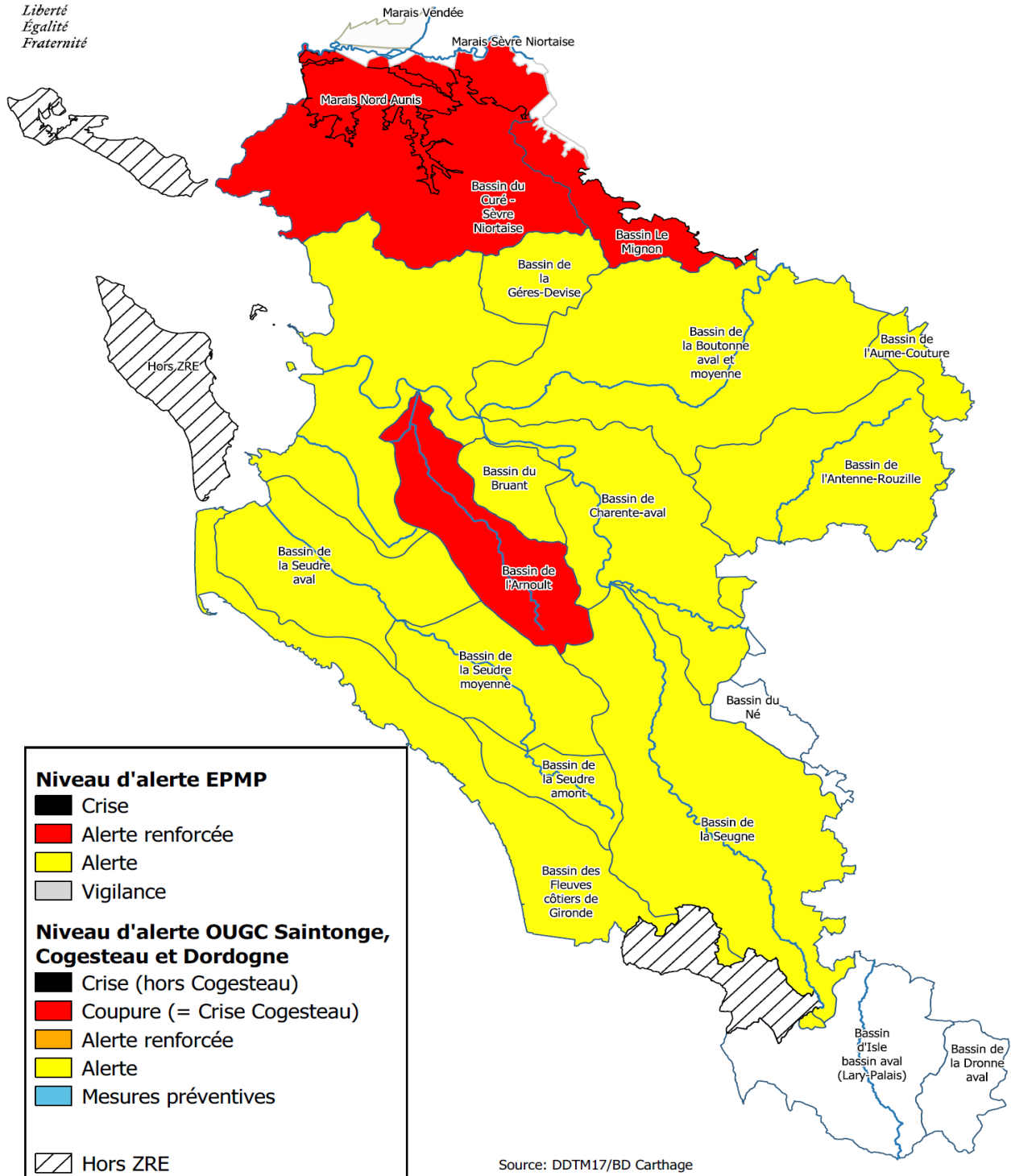
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 1er juin 2022



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)